

COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEUZEVILLE

SEANCE du VENDREDI 14 SEPTEMBRE 2018 à 19h00

Présidence de Monsieur Joël COLSON, Maire.

Etaient Présents : MM. COLSON, GUESDON, EUDE, CARPENTIER, DINE, BRASY, BAILLEMONT, LE DANTEC, GUIRAUD, MAGDELAINE, TREGUER, Mmes, PREVOST-GODON, CHÂRON, GUEST, JOLY, NOËL, PALOTAI, MORIN, MARMION, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient Absents : MM. NGUYEN, GIRARD, DOUDET, FOYER, Mmes LE GUEN, STRICHER – DESCHEPPER, CAVENNES, LEBRASSEUR, excusés.

Procurations : M. NGUYEN à Mme NOËL, GIRARD à M. COLSON, Mmes LE GUEN à Mme JOLY, STRICHER – DESCHEPPER à M. CARPENTIER, LEBRASSEUR à M. TREGUER,

Mme Sylvie NOËL a été élue secrétaire,

Le compte-rendu du conseil municipal du 31 Mai 2018 a été adopté sans observation.

N° 51 / 2018 - BILAN DE LA RENTREE SCOLAIRE 2018 / 2019

Monsieur le Maire expose les chiffres du bilan de la rentrée scolaire 2018/2019

<u>Ecole maternelle</u> : Directrice Mme MORTREUIL		Effectifs
PS	Mme Mahier	26
PS – PM	Mme Carpentier Dambry	26 (14 PS + 12 MS)
PS – PM	Mme Delaunay	26 (14 PS + 12 MS)
MS	Mme Mortreuil	24
GS	Mme Lootvoet	24
GS	Mme Blottière	24

		150

<u>Ecole élémentaire</u> : Directrice Mme LEBARON		Effectifs
CP	Mme Carpentier	23
CP	Mme Couque	22
CE1	Mme Nothias	25
CE1	Mme Cochin	24
CE1	M. Isasa	25
CE2	M. Le Discot	28
CE2	Mme Lebaron	28
CM1	Mme Thafournel	24
CM1	Mme Porquet	24
CM1 / CM2	Mr Tiffay	26
CM2	Mme Benoît	28
CM2	Mr Neveu	28

		305

Restaurant Scolaire :

Total des inscriptions :	288	Elémentaire	110	Maternelle	soit	398 enfants
Moyenne par jour :	278	Elémentaire	90	Maternelle	soit	368 enfants

N° 52 / 2018 - AVENANTS N° 2 ET 3 A LA CONVENTION AVEC L'EPFN - FRICHE BEAUCAMP

Dans le cadre du projet initial de démolition de la friche BEAUCAMP et de l'ancien centre d'incendie et de secours, le Conseil Municipal, par délibération en date du 30 juin 2016, a autorisé M. le Maire à signer la convention avec l'EPF Normandie sur la base d'une enveloppe de 350 000 € HT ouvrant droit à un financement de la Région et de l'EPFN à hauteur de 70 %.

Un premier avenant a été passé afin de porter le financement de la Région et de l'EPFN à 80 %.

Entre-temps, le projet ayant évolué en la conservation d'une partie des bâtiments, la Région et l'EPFN ont proposé d'intégrer à la convention les travaux de réhabilitation du clos et du couvert des bâtiments conservés sur la base d'une enveloppe prévisionnelle portée à 1 500 000 € HT pour lequel il convient de passer un avenant n° 2.

Toutefois, au vu de la tendance générale de reprise de l'économie entraînant une hausse des prix, l'EPFN va proposer de porter l'enveloppe budgétaire à 2 000 000 € HT pour lequel il convient de passer un avenant n° 3.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à solliciter à signer les avenants à intervenir.

N° 53 / 2018 - AVENANT A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC L'EPFN

Dans le cadre du partenariat régional, l'EPFN cofinance et assure la maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du clos couvert de l'ancienne friche BEAUCAMP.

A cette fin, une convention de groupement de commandes a été signée avec l'EPFN afin que les marchés publics de travaux soient passés en commun pour retenir les entreprises, la commune de Beuzeville ayant été désignée coordonnateur du groupement.

Dans un souci de transparence, M. le Maire ne souhaite pas présider la CAO pour cette opération.

Il convient par conséquent de modifier l'article 5 de la convention, concernant la constitution de la Commission d'Appel d'Offres du groupement, comme suit : « la CAO du groupement est constituée du Maire de la commune de Beuzeville ou de son représentant ».

Monsieur le Maire souhaite déléguer la présidence de la Commission d'Appel d'Offres, pour les marchés publics de travaux de réhabilitation de l'ancienne cidrerie-graineterie, à M. Jean-Yves CARPENTIER, Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire a signé la convention ainsi modifiée et a délégué la présidence de la CAO pour ce marché public à M. Jean-Yves CARPENTIER.

N° 54 / 2018 - CONVENTION EPFN – ETUDE D'URBANISME POUR LES TERRAINS SITUES ROUTE DE PONT-AUDEMER

Par délibération du 21 septembre 2017, le Conseil Municipal a sollicité l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, au titre du fond friche, pour assurer le portage du projet d'acquisition des terrains situés route de Pont-Audemer et autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir.

Cette réserve foncière permettra l'aménagement d'un nouveau quartier ainsi que la réhabilitation des friches industrielles de l'ancienne scierie ENGELS et du bâtiment RABONI.

Dans le même temps, l'EPFN propose son accompagnement pour définir la restructuration et la valorisation du secteur en assurant la maîtrise d'ouvrage d'une étude d'urbanisme pré-opérationnel sur la base d'une enveloppe maximum de 100 000 € HT, subventionnée à hauteur de 80 % par l'EPFN et la Région.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Et après en avoir délibéré,

VALIDE le projet de convention pour l'accompagne de l'EPFN dans la réalisation du projet d'aménagement, **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'EPFN.

N° 55 / 2018 - DEMANDE DE SUBVENTION LEADER SEINE NORMANDIE – CREATION D’UN COMMERCE RELAIS

Le projet de création d’un commerce relais dans les anciens bureaux de la graineterie BEAUCAMP, estimé à 124 878,30 € (Travaux et honoraires de maîtrise d’œuvre compris), peut bénéficier d’une subvention des Fonds Européens LEADER Seine Normandie, d’un montant de 11 251,53 € HT, représentant 9 % de la somme globale du projet.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à déposer une demande de subvention au titre des fonds européens LEADER Seine Normandie d’un montant de 11 251,53 € HT, représentant 9 % de la somme globale du projet.

N° 56 / 2018 - MODIFICATION DU PROGRAMME SIEGE – ALLEE DES 4 PAROISSES

Monsieur le Président du SIEGE informe qu’au vu du coût réel des travaux, il convient d’ajuster le programme 2017 des travaux d’effacement des réseaux électriques, éclairage public et téléphonique de l’allée des 4 paroisses ainsi qu’il suit :

	<u>Eclairage public</u>	<u>Enfouis élect</u>	<u>Enfouis télécom</u>	<u>Totaux</u>
- <u>allée des 4 paroisses</u>	26 000 €	84 000 €	18 500 €	128 500 €

La participation communale s’élève à :

- en section d’investissement	18 333,33 €
- en section de fonctionnement	12 333,33 €

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le conseil municipal s’agissant du réseau de télécommunications.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière
- l’inscrire des sommes au budget de l’exercice pour les dépenses d’investissement et de fonctionnement.

N° 57 / 2018 - ACQUISITION FONCIERE - TERRAIN FONTAINE – BASSIN EAUX PLUVIALES ET ELARGISSEMENT

Dans le cadre des travaux de création d’un réseau d’eaux pluviales en centre-ville, un bassin de rétention doit être réalisé pour réguler l’écoulement des eaux vers la Vallée de la Morelle sur un emplacement réservé n° 9 inscrit à cet effet au PLU sur la parcelle initialement cadastrée section AP 53. (8.957 m2)

Un autre emplacement réservé n° 1 sur cette même parcelle est prévu pour l’élargissement de la rue des Franches Terres et la pose d’un poste de refoulement d’eaux usées. (644 m2 à préciser)

Un accord a été trouvé avec les Consorts FONTAINE pour acquérir l’ensemble pour un montant global de 10 000 €.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité

Et après en avoir délibéré,

DECIDE d’acquérir les emplacements réservés n°1 et 9 sur la parcelle cadastrée AP 53 pour une superficie totale de 9.601 m2 et la somme de 10 000,00 euros,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l’acte de vente qui sera rédigé par l’Office Notarial de BEUZEVILLE et tous documents utiles à la réalisation de cette opération.

N° 58 / 2018 - ACQUISITION FONCIERE – AMENAGEMENT DU CHEMIN RURAL DE LA CUVE DESTIN

Dans le cadre des travaux d'aménagement du chemin rural de la Cuve Destin (dit contournement Nord) entre la rue du Calvaire et la rue de Bellonde, il est nécessaire d'acquérir les emprises utiles pour procéder à son élargissement.

Avec l'accord de principe des riverains concernés, il est proposé de prendre en charge la construction des clôtures en contrepartie des emprises à acquérir sur les parcelles cadastrées section ZD n° 128, 155, 157, 158, 166, 170 et 171.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Et après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir les emprises utiles sur les parcelles cadastrées section ZD n° 128, 155, 157, 158, 166, 170 et 171, permettant de procéder à l'élargissement du chemin rural,

VALIDE la prise en charge la construction des clôtures en contrepartie de l'acquisition de ces emprises,

AUTORISE M. le Maire à signer les conventions à intervenir.

N° 59 / 2018 - ACQUISITION FONCIERE – TERRAIN DUBOIS – EXTENSION PROJET JARDIN PUBLIC

Suite à l'acquisition de la propriété sise 44 rue des Anciens d'AFN et en vue du projet du futur jardin public, il est proposé d'acquérir le terrain de M. DUBOIS cadastré section AD n°75, d'une superficie d'environ 1.950 m², situé à l'arrière de sa propriété, pour un montant de 38 000 €.

Le Conseil Municipal, à la majorité avec 23 voix pour et 1 voix contre (M. GUIRAUD)

Et après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée AD 75 pour une superficie totale de 1.950 m² et la somme de 38 000,00 euros,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente qui sera rédigé par l'Office Notarial de BEUZEVILLE et tous documents utiles à la réalisation de cette opération.

N° 60 / 2018 - DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE AUX NORMES PMR DE LA HALLE AUX BLES

De manière à réaliser les travaux de mise aux normes PMR (personnes à mobilité réduite) de la Halle aux Blés, il convient de construire un sas d'entrée sur le domaine public pour lequel il est nécessaire de réaliser, au préalable, une procédure de déclassement.

Conformément à la procédure réglementaire, une enquête publique sera ouverte en mairie pendant 15 jours pour recueillir les observations du public.

Sous réserve des résultats de l'enquête publique, il est proposé de procéder au reclassement dans le domaine privé communal d'un espace de d'environ 30 m² conformément au plan ci-joint.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à lancer la procédure de déclassement de la Halle aux Blés pour permettre la mise aux normes accessibilité dudit bâtiment.

N° 61 / 2018 - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE – CREATION RESEAU EAUX PLUVIALES

Un programme est ouvert au BP 2018 pour la création d'un réseau d'eaux pluviales, pour un montant prévisionnel de 700 000,00 € TTC.

Suite à l'ouverture des plis, le montant des offres s'est révélé être supérieur à l'estimation de la maîtrise d'œuvre.

En conséquence, il convient de porter le programme à la somme de 1 250 000,00 € TTC et de procéder à la décision modificative budgétaire suivante :

Dépenses d'Investissement :

- 642 : Création d'un réseau d'eaux pluviales	+ 550 000,00 €
- 650 : Cour d'écoles	- 30 000,00 €
- 661 : Aménagement Manoir	- 250 000,00 €
- 660 : Aménagement Terrain Passavent	- 60 000,00 €
- 591 : Etude Urbanisme Bertinière	- 30 000,00 €
- 646 : Charte urbanisme	- 25 000,00 €
- 641 : Contournement Nord	- 50 000,00 €
- 020 : Dépenses imprévues	- 105 000,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire :

- à porter le programme pour la création d'un réseau d'eaux pluviales à 1 250 000,00 € TTC
- à procéder à la décision modificative budgétaire en dépenses d'investissement.

N° 62 / 2018 - REGULARISATION D'EMPRISE FONCIERE – SYSTEME U

La société ULog a déposé un Permis de Construire début juin en vue de l'agrandissement du bâtiment actuel avec la création d'un hangar supplémentaire destiné à la mise en place d'une chaîne automatique pour la mise en palette. Cet agrandissement doit permettre le développement de l'exportation des magasins vers les collectivités d'outre-mer.

De manière à régulariser l'emprise foncière de la plateforme logistique U Campagne du Rang Mare à BEUZEVILLE, il est utile de prévoir la cession de délaissés de l'ancienne VC 3 sur les parcelles cadastrées ZK n° 92, 123, 132 et 138 d'une surface globale de 1.115 m².

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Et après en avoir délibéré,

DECIDE de céder les parcelles cadastrées section ZK n°92, 123, 132, 138 d'une surface globale de 1 115 m² à la société ULog.

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte de vente qui sera rédigé par l'Office Notarial de BEUZEVILLE et tous documents utiles à la réalisation de cette opération.

N° 63 / 2018 - DECLASSEMENT RD N°675 – DEVIATION DE BEUZEVILLE

Monsieur le Maire rappelle que la mise en service de la déviation de Beuzeville a été inaugurée le 25 juillet dernier et qu'il convient de procéder au mouvement de voirie y afférent.

A cet effet, le Département de l'Eure a adressé une convention à la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville établissant les propositions financières et techniques en contrepartie du classement de l'actuelle RD n° 675 dans la voirie communale, à savoir :

- partie située en agglomération : versement par le département de l'Eure d'une participation d'un montant de 142.624 € HT à la CCPHB calculé sur la base d'un enrobé coulé à froid, incluant un rabotage sur une profondeur de 6 cm,
- partie située hors agglomération : remise en état de la chaussée par le département de l'Eure jusqu'au département du Calvados, sur la base d'un enrobé coulé à froid, bicouche.

En conséquence, il revient au conseil municipal de se prononcer sur le reclassement de la RD n° 675 dans le domaine public routier communal et autoriser le versement de la subvention à la CCPHB.

Le Conseil Municipal, à la majorité avec 24 voix pour

Et après en avoir délibéré,

PRONONCE le déclassement de la RD n° 675 (PR 44+857 à 48+765) dans le domaine public routier communal,

AUTORISE le versement de la subvention d'un montant de 142.624 € à la CCPHB.

DECISIONS DU MAIRE :

- Marché Public pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement du centre-ville de Beuzeville

Dans le cadre des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement du centre-ville, un marché comprenant deux lots a été lancé.

Le lot n°1 concernant les collecteurs et accessoires eaux usées et eaux pluviales a été attribué au groupement SARC – STURNO pour un montant de 1 664 264,00 € HT.

Le lot n°2 concernant la réalisation de l'ouvrage de stockage des eaux pluviales (bassin) a dû être déclaré infructueux et relancé faute de réponses.

- Marché Public pour les travaux d'assainissement en domaine privé liés aux travaux de réhabilitation et d'extension du réseau public existant :

L'accord cadre à bons de commande pour les travaux d'assainissement en domaine privé liés aux travaux de réhabilitation et d'extension du réseau public existant, a été attribué au groupement d'entreprises SARC – CANAVERT ENVIRONNEMENT pour une durée de 4 ans.

- Marché de prestations intellectuelles d'essais de réception pour les travaux d'extension et de réhabilitation du réseau d'eaux usées de Beuzeville :

L'accord cadre à bons de commandes pour d'essais de réception pour les travaux d'extension et de réhabilitation du réseau d'eaux usées a été attribué à la société ASUR pour une durée de 4 ans.

INFORMATIONS :

- La procédure de délégation de service public pour l'exploitation du service d'assainissement collectif est actuellement en cours. La date de remise des offres est fixée au 21 septembre 2018.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Entretien des haies**

Monsieur TREGUER souhaiterait revenir sur l'entretien des haies et bordures dans la commune et indique qu'il serait peut-être utile d'informer les riverains qu'ils doivent entretenir leurs haies. En effet, après avoir réalisé un sondage auprès de plusieurs personnes, il s'est rendu compte que beaucoup ne savaient pas que cette tâche leur incombait.

- **Fontaine Place de L'Eglise**

Monsieur TREGUER aimerait savoir si la fontaine de la place de l'Eglise allait être ou non remise en service et indique que, compte tenu de l'investissement qui a été réalisé, il serait nécessaire de la remettre en action.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un problème de pompe et de flotteur mais que certaines personnes jettent des choses dans le bassin.

Madame CHÂRON précise que pour le moment, aucune solution pérenne n'a été trouvée.

- **Aménagement du centre-bourg**

Monsieur GUIRAUD demande s'il serait possible d'envisager de demander une aide financière FISAC, pour le maintien des commerces de proximité ?

Monsieur le Maire s'interroge sur les conditions d'éligibilité pour pouvoir prétendre à une aide de ce fond et, qu'en l'espèce, les commerçants n'étaient pas dans le cadre des aménagements de façade.

Monsieur GUESDON indique qu'il est membre du Conseil FISAC du Calvados et que les aides sont destinées aux commerçants réalisant un investissement, ce qui n'est pas le cas ici.

- **Délégué à la protection des données (DPO)**

Monsieur GUIRAUD rappelle que, lors du précédent conseil municipal, une délibération a été approuvée afin de désigner un délégué à la protection des données (DPO). Il souhaiterait savoir si ce délégué a été désigné.

Monsieur le Maire indique qu'une mise en concurrence est en cours.

- **Rue d'Hailsham**

Monsieur MAGDELAIN s'interroge sur la formation d'un trou rue d'Hailsham. Il souhaiterait savoir si une étude a été réalisée pour connaître sa cause et si quelque chose allait être fait ?

Monsieur le Maire explique que cette cavité s'est formée sur la pelouse du LFE (Logement Familial de l'Eure) à la même époque que les travaux d'enfouissement de réseaux réalisés par le SIEGE 27 rue d'Hailsham. L'emprise n'étant pas publique, le LFE a donc été interpellé. Faute d'action de leur part, le LFE va être relancé pour faire le nécessaire.

- **Epicerie sociale**

Madame PREVOST-GODON souhaite faire part au conseil municipal des informations transmises par la responsable de l'épicerie sociale, suite à la réalisation d'un bilan comparatif, et rappeler le rôle important de l'épicerie et de ses bénévoles.

Pour mémoire, les enfants sont comptabilisés en tant qu'adultes à partir de l'âge de 12 ans.

En 2017 : 1745 paniers alimentaires ont été distribués pour 3 249 adultes et 1 162 enfants.

En 2018 : 856 paniers alimentaires ont été distribués pour 1 868 adultes et 435 enfants.

- **Ouverture des commerces**

Monsieur TREGUER pose la question de savoir s'il existe une solution pour motiver les commerçants.

En effet, lorsque des manifestations sont organisées sur la place, il a pu constater que tous les bars ou restaurants étaient fermés et qu'il était donc impossible de s'installer pour prendre un verre.

Il fait la comparaison avec la commune de Pont-l'Evêque où tout y est ouvert le week-end.

Madame CHÂRON indique qu'il faudrait que l'Union des commerçants renaisse et soit active.

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre des travaux, les élus allaient être régulièrement en relation avec les commerçants et qu'ils allaient ainsi pouvoir leur faire passer des messages.

Monsieur GUESDON souligne le fait que le monde attire le monde.

- **Avis de décès d'un ancien adjoint au Maire**

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble des membres du conseil municipal du décès de M. Pierre NORMAND, ancien adjoint au Maire de M. Joseph METRAL. Tous ont une pensée pour sa famille. Il informe que des fleurs ont été envoyées pour son inhumation et que sa famille a transmis ses remerciements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15